

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 31 MARS 2009 à 20 h 30 au siège

1. Budget

M. Lethuillier expose en introduction les principaux éléments de cadrage du budget. La Commission Finances et le Bureau Communautaire à sa suite, ont ainsi retenus :

- L'évolution de l'autofinancement du service enfance jeunesse à coût constant
- La stabilisation du déficit d'exercice
- La recherche d'une stabilisation de la fiscalité
- La prise en compte de l'inflation au taux de 1.95 %

Le tout n'a pas permis de dégager d'autofinancement pour l'investissement. Mais les dépenses d'investissements sont couvertes essentiellement par les subventions et les ventes immobilières, inhérentes aux 3 opérations de développement économique en cours, à savoir le bâtiment relais, le parc d'activités Les Forts, le parc d'activités Les Merisiers.

M. Lethuillier indique par ailleurs que le budget 2009 et le compte administratif 2008 ont été édités et adressés en documents préparatoires au format du logiciel de comptabilité, afin de donner une vision analytique et comparative.

1.1. Examen du compte administratif 2008 – Délibération

F. Chaudot donne lecture des 3 comptes administratif 2008 : exercice principal, exercice du parc d'activités Les Forts, exercice du Parc d'activités Les Merisiers.

La Présidence de l'assemblée étant confiée au doyen d'âge Monsieur Jean-Yves Relier et le Président Michel Lethuillier s'étant retiré de la salle des débats, les 3 comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.2. Examen du compte de gestion 2008 – Délibération

M. Lethuillier présente la conformité des comptes de gestion et des Comptes Administratifs.

L'assemblée adopte les 3 comptes de gestion du budget à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.3. Affectation des résultats 2008 - Délibération

F. Chaudot présente la proposition d'affectation des résultats pour chacun des 3 budgets :

- **Au Budget principal**, Résultat à affecter, 37 882.54 € d'excédent de fonctionnement reportés à nouveau et 296 419.50 € d'excédent d'investissement reportés à nouveau
- **Au budget annexe Les Forts**, Résultat à affecter, 139 167.73 € d'excédent de fonctionnement reportés à nouveau
- **Au budget annexe Les Merisiers**, Résultat à affecter, - 63 247.98 € de déficit de fonctionnement reportés à nouveau.

L'assemblée adopte les 3 affectations de résultats à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.4. Examen du Budget primitif 2008 – Délibération

A l'invitation de J-Y Relier, F. Chaudot présente les propositions des 3 budgets primitifs, préparées en Commission Finances et débattues en Bureau Communautaires. Sont commentés les lignes présentant des différences entre l'exécution 2008 et la prévision 2009, les lignes présentant des sommes importantes, l'état de la dette, le détail de la section investissement du budget principal et le détail de chaque budget annexe.

F. Chaudot précise que l'excédent d'investissement provient des emprunts relais contractés suite aux acquisitions de terrains sur le site Les Merisiers à Germainville. Ces emprunts sont intégrés, ainsi que l'opération sur les réserves foncières dans les budgets annexes.

Les 3 budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité.

1.5. Adoption des taux des contributions directes – Délibérations

J-Y Relier précise que les taux 2008 de la Communauté de Communes étaient malgré l'augmentation décidée, très nettement inférieur, dans un rapport de 1 à 2 environ, à la Communauté de Communes voisine qui présente pourtant une population et des services similaires, la Communauté de Communes de Val d'Eure et Vesgre.

M. Lethuillier rappelle que l'on se situe dans une période d'austérité et qu'il s'agit de ne pas aggraver les charges pesant sur les habitants du territoire. Ainsi, les taux proposés pour les taxes ménage et taxe professionnelle permettent seulement de ménager l'équilibre du budget sans dépenses nouvelles. L'augmentation du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget, se situe à 33 000 € environ. La marge de sécurité des dépenses imprévues a été portée à 24 000 € contre 12 000 € en 2008. Cette somme avait été intégralement consommée avant la fin de l'exercice.

M. Lethuillier ajoute que l'augmentation des bases dues au nouveau recensement d'une part et à la revalorisation des bases contribue heureusement à amoindrir le besoin d'augmentation des taux.

F. Chaudot présente les propositions de taux débattues en Bureau Communautaire :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères passe de 18.28 % à 17.80 %, soit une diminution de - 2.66 % à comparer à une évolution des bases de + 4.37 %
- Les contributions directes (taxes ménages et taxe professionnelle) augmentent de 7.16 % pour une augmentation des bases de + 4.12 %

L'assemblée adopte à l'unanimité les taux proposés.

1.6. Adoption du budget annexe du parc d'activités Les Merisiers – Délibération

F. Chaudot présente la proposition de budget annexe débattue au Bureau Communautaire. Le budget prévoit les dépenses de travaux de viabilisation afférentes à la partie ouest du Parc d'activités Les Merisiers. Ces dépenses sont financées par l'acompte de la subvention du Conseil Général qui vient d'être votée au bénéfice de la Communauté de Communes, et les ventes de terrains. Il s'agit en particulier de la vente à l'entreprise Segurel. Il est également prévu de rembourser l'emprunt relais en cours cette année et de réduire ainsi les frais financiers.

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget proposé.

1.7. Adoption du budget annexe du parc d'activités Les Forts – Délibération

F. Chaudot présente la proposition de budget annexe débattue au Bureau Communautaire. Le budget prévoit le solde des travaux de viabilisation de la 1^{ère} tranche du Parc d'activités Les Forts. Ces dépenses sont financées pour partie par subvention, pour partie par emprunt relais. Par précaution, la vente de lots n'a pas été inscrite.

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget proposé.

2. Personnels

2.1. Adhésion aux services facultatifs du Centre de Gestion – document joint – Délibération

F. Chaudot indique que ce sujet a fait l'objet d'un débat en Commission Administration Communication Personnels.

C. Lamy explique que les prestations proposées par le Centre Départemental de Gestion bien que payantes sont facultatives, et que la Commission a souhaité attendre le vote du budget 2009, avant de proposer l'adhésion.

Après discussion, l'assemblée décide de ne pas adhérer au service proposé.

2.2. Institution de la journée de solidarité – document joint – Délibération

C. Lamy rappelle le dispositif de la loi. Elle informe l'assemblée que la Commission se prononce en faveur d'un jour unique de solidarité, à savoir le lundi de Pentecôte, car la plupart des personnels de la Communauté de Communes, étant affectée au service enfance jeunesse, effectuent ce jour là leur journée de récupération.

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition.

2.3. Modification de la composition de la Commission Administration – document joint- Délibération

C. Lamy propose d'ajouter aux membres de la Commission C. Boucher, dont les fonctions de correspondant enfance jeunesse sur le Centre de loisirs de Chérisy, porte à côtoyer de façon régulière les personnels qui y sont affectés.

C. Boucher accepte la proposition.

L'assemblée délibère à l'unanimité sur la nouvelle composition de la Commission Administration Communication Personnels.

2.4. Réduction de durée hebdomadaire de temps de travail pour un poste – document joint – Délibération

F. Chaudot explique que le poste concerné est celui de l'agent affecté au service de ménage et de restauration à Bû, qu'après une année de fonctionnement, il s'agit d'ajuster le besoin horaire. Avec l'accord de l'agent, la proposition est ainsi de réduire le temps de travail de 19 heures à 17.5 heures hebdomadaires. Cette réduction de moins de 10 % du temps de travail ne change pas le régime d'affiliation de l'intéressée.

L'assemblée approuve à l'unanimité la réduction de poste proposée.

3. Développement économique

3.1. Résultat de l'appel public à concurrence pour la Concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Actipôle 12 site Les Merisiers à Germainville

C. de Vimal indique que la Commission Développement Economique a déclaré l'appel d'offres infructueux en raison de l'unique candidature reçue qui ne permettait pas d'engager une négociation équilibrée.

C. de Vimal précise également que le candidat était la SAEDEL, société d'économie mixte financée par le Département, plutôt orientée sur les projets de petite taille, et dont les services antérieurs n'avaient pas été très appréciés lors de l'étude faisabilité.

En outre vu la faiblesse de la conjoncture économique, il n'est envisagé de relancer la consultation qu'en juin prochain.

3.2. Etat d'avancement des travaux et de la commercialisation sur le parc d'activités Les Forts

C. de Vimal annonce à l'assemblée la 1^{ère} vente de lot, pour une surface de 1 100 m² environ, au prix de 16.95 €/m², auprès du Carrossier Karkour.

Les travaux de viabilisation de la 1^{ère} tranche sont en passe de s'achever. Le Conseil Général va de façon imminente procéder à l'élargissement de la RD 147.

3.3. Examen du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Actipôle 12 site Les Merisiers à Germainville – Document joint – Délibération

C. de Vimal présente le dossier de réalisation de la ZAC. Celui-ci reprend les éléments déjà connus du parti d'aménagement initial, il précise le programme des travaux et donne les estimations de coûts.

F. Chaudot précise que ce dossier est compatible avec les documents antérieurs suivants :

- le Plan local d'urbanisme de Germainville
- Le Permis de construire de l'entreprise Segurel
- le dossier de création de la ZAC
- la demande de financement acceptée par le Conseil Général.

C. Deseyne demande à ce que soit retiré la mention « existant » au chapitre IX du dossier, relatif au réseau électrique moyenne tension enfoui venant par Serville. Cette mention doit être remplacée par la mention « prévu ».

L'assemblée adopte à l'unanimité, avec la modification demandée, le dossier de réalisation de la ZAC.

3.4. Appel public à concurrence pour les travaux de viabilisation Les Merisiers ouest à Germainville – Document joint – Délibération

C. de Vimal expose les caractéristiques du marché de travaux de viabilisation. Il s'agira d'un appel d'offres ouvert, avec 3 lots. Les Commissions Développement Economique et d'Appel d'offres seront réunies en jury pour sélectionner les candidatures et les offres, le montant prévisionnel de la globalité du marché est estimé à 1 360 000 €h.t. en une seule tranche ferme.

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de lancement du marché de travaux de viabilisation.

3.5. Acquisition de parcelles sur Les Merisiers ouest à Germainville – Document joint - Délibération

C. de Vimal expose le projet de vente de la parcelle ZH 11 à Serville, située dans le périmètre de la ZAC Actipôle 12 site les Merisiers. Cette parcelle située en bordure de la voie ferrée, jouxte la maison du garde barrière, pour une surface de 8 a 30 ca. Le prix de vente proposé par la SNCF est de 2 €/m².

L'assemblée adopte à l'unanimité l'acquisition proposée.

4. Aménagement de l'espace

4.1. Compte rendu des activités du Syndicat Mixte du Plan d'Eau de Mézières Ecluzelles – pièce jointe

M. Chassard fait référence au compte rendu du Comité syndical sans autre commentaire.

4.2. Désignation de délégués au Syndicat Mixte du Pays Drouais – document joint – Délibération

M. Lethuillier explique que les nouveaux statuts du SIPAD permettent d'augmenter le nombre de délégués de la Communauté de Communes.

L'assemblée désigne à l'unanimité sur proposition des délégués présents :

- B. Letellier (Marchezais) titulaire ; D. Couvreur (Ecluzelles) suppléant
- C. Leroux (LaChapelle Forainvilliers) titulaire ; Michel Chassard (Ecluzelles) suppléant

4.3. Désignation des membres de la Commission locale pour l'accessibilité – pièce jointe - Délibération

L'assemblée désigne à l'unanimité sur proposition des délégués présents :

- Sylvianne Gérard (Bû)
- Martine Gerbaux (Abondant)
- Arnaud Girlin (Chérisy)
- Gérald Saval (Saint Ouen Marchefroy)
- Jean Claude Dumas (Montreuil)
- Michel Lethuillier (Chérisy) Président de droit

5. Environnement

5.1. Compte rendu des activités du Syndicat Mixte de Ramassage des Ordures Ménagères – Document adressé séparément

J-C Hudebine fait part à l'assemblée des principales informations relatives aux activités du Syndicat mixte. Le tonnage collecté par habitant est en diminution, mais le coût de fonctionnement des déchetteries augmente. De nouvelles communes se sont portées candidates au bio compostage ce qui devrait continuer de contribuer à faire baisser les tonnages collectés.

6. Questions diverses

6.1. Haut débit

D. Couvreur demande où en est la Communauté de Communes concernant le transfert de la compétence en communications électroniques.

F. Chaudot répond que la moitié des communes ont déjà délibéré favorablement.

D. Couvreur se dit conscient des difficultés financières de la Communauté de Communes, mais il déclare que les habitants d'Ecluzelles se trouvent très mécontents de la situation d'enclavement de leur commune.

Y-M Relier répond que la Commission Finances a effectué les simulations de coûts sur les différentes solutions techniques existantes. Une démarche est encore en cours afin d'affiner les coûts d'investissement de la solution la plus prometteuse à savoir la boucle locale radio. Il ressort actuellement de cette étude qu'en dehors de l'investissement dans des équipements collectifs, il existe une solution d'attente individuelle, la liaison par satellite, qui offre des débits intéressants à 2 Mb, sans besoin d'investissement et sur simple abonnement.

A. Lebarbier expose que ce type d'abonnement tourne aux environs de 36 €/mois, sur une durée d'engagement de 1 à 2 ans.

D. Couvreur juge que l'enclavement actuel nuit à l'installation d'artisans sur le territoire communal.

A. Lebarbier répond que France Telekom ne peut refuser l'accès au haut débit à une entreprise qui en fait la demande.

M. Chassard cite le cas d'un artisan qui possède une antenne Wifi reliée au Centre Nautique de Dreux.

A. Lebarbier précise que ce type d'équipement a une portée limitée et ne convient que pour un nombre restreint d'abonnés car la bande de fréquences passante est divisée par le nombre d'abonnés présents ce qui réduit rapidement la performance de la liaison.

La séance est levée à 22 h 45.

Présents (28) : C. de Vimal ; J-L Lorvellec ; C. Thiébaud ; P. Leromain ; J-L. Aubé ; E. Lefèbre ; A. Lebarbier ; C. Lamy ; C. Leroux ; C. Boucher ; M. Lethuillier ; M. Chassard ; D. Couvreur ; B. Perrot ; G. Fournier ; F. Marchais ; B. Guimbault ; J-L. Hudebine ; J-C. Goyer ; D. Chéron ; E. Gambuto ; J. Chevalier ; C. Matelet ; Y-M Relier ; G. Lesueur ; T. François ; C. Deseyne ; N. Proust

Votants (29) : Présents (28) + Pouvoir (1)

Secrétaire de séance : Florent Chaudot

Invité(s) : Néant

Était absent excusé : G. Bolac ; P. Dumas

Était absent non suppléé : G. Bolac ; J-F. Clerc

Pouvoirs (1) : G. Bolac pouvoir à C. Thiébaud